

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



Règlement pour l'attribution d'engins

Les Fédérations affiliées peuvent demander l'aide de la FIG pour l'achat d'engins. Une aide ne pourra être accordée que si la demande remplit les conditions ci-après.

Dans tous les cas la demande doit être faite par écrit au Secrétariat de la FIG.

L'octroi de l'aide est de la compétence du bureau présidentiel pour autant que le montant total ne dépasse pas ce qui est prévu au budget annuel.

Dans des cas particuliers, le Président pourra proposer de transférer la demande au Conseil de Fondation.

Celui-ci examinera la demande dans le cadre de ses disponibilités.

En principe les critères suivants doivent être respectés:

- la priorité sera donnée à des demandes relatives à des engins des disciplines olympiques, pour les autres disciplines, les demandes ne seront acceptées que si le budget le permet,
- en deuxième priorité, les demandes de Fédérations ayant une grande tradition gymnique mais dont la situation financière est devenue précaire ou ayant subi d'importantes catastrophes naturelles, par exemple incendies, inondations,
- en troisième priorité les Fédérations ayant une grande activité dans plusieurs disciplines et qui participent régulièrement aux autres manifestations de la FIG tel que Congrès, symposiums, etc.
- ensuite les nouvelles Fédérations ayant des gymnastes d'un bon niveau technique et ayant organisé ou participé à des académies FIG.

Dans les cas suivants des aides ne pourront pas être accordées:

- si la Fédération en question n'a pas rempli toutes ses obligations financières envers la FIG,
- si la Fédération a fait l'objet de procédures disciplinaires,
- si la Fédération a un contentieux avec une autre Fédération,
- si la Fédération ne participe pas aux activités de la FIG (congrès, manifestations, etc.)

Ce règlement est de la compétence du CE. Celui-ci pourra le modifier sur demande de ses membres, moyennant un préavis de 6 mois.

Accepté par le CE lors de sa réunion du 23 février 2012 à Lausanne / SUI.

Prof. Bruno Grandi
Président

André Gueisbuhler
Secrétaire Général